



Aux
élèves majeurs

Protocole de dépistage à compter du 10 août 2022

Chers élèves,

Je m'adresse aujourd'hui à vous pour vous présenter d'ores et déjà le protocole sanitaire contre la Covid-19 en vigueur dans les établissements scolaires de Rhénanie-du-Nord-Westphalie à compter du 10 août 2022.

La situation pandémique actuelle présente certes un nombre d'infection élevé, mais le nombre de patients gravement malades, et notamment en soins intensifs reste plutôt faible. En outre, l'immunisation de la population – et par conséquent des élèves et du personnel enseignant – grâce au vaccin et aux infections antérieures a considérablement augmenté. Cela permet une vie publique sans restrictions majeures ou mesures de protection étendues. La responsabilité de la population et son expérience face au virus revêt une grande importance dans cette phase de la pandémie. Cela vaut également pour la vie au quotidien et à l'école.

Bien sûr, une infection par les variantes virales dominantes actuelles peut entraîner des symptômes qui rendent impossible la participation aux cours pendant quelques jours. La COVID-19 ne se distingue pas d'autres maladies mais l'enseignement peut se voir considérablement entravé si un grand nombre d'élèves et d'enseignant·e·s sont touchés en même temps. Il est donc recommandé de continuer à respecter les mesures de sécurité pour prévenir les infections et ainsi contribuer à limiter les risques sanitaires de la pandémie de COVID-19 dans les établissements scolaires. Les établissements scolaires privilégient ainsi une approche responsable du virus : Respect des distances là où cela est possible. Il

est recommandé de se laver régulièrement les mains et de porter un masque. Les salles de classes doivent être régulièrement aérées.

La nouvelle stratégie de dépistage a pour objectif de réaliser un test à domicile lorsque les circonstances l'exigent. Ainsi, nous demandons aux élèves susceptibles d'avoir contracté le virus, c'est-à-dire en cas de symptômes typiques de la COVID-19 tels que toux, rhume, maux de gorge, perte du goût / de l'odorat, température/ fièvre, de se tester à la maison avant de se rendre à l'école, et de rester à la maison, le cas échéant.

Le Land mettra pour cela des kits de dépistage rapide à disposition. Le protocole prévoit que l'établissement scolaire distribue aux élèves les kits de dépistage pour leur permettre de se tester, le cas échéant, à la maison. Le jour de la rentrée, les élèves et enseignants auront la possibilité de se tester à l'école.

Si vous présentez à l'école des symptômes visibles d'une infection respiratoire pouvant laisser présager une infection à la COVID-19, l'enseignant·e concerné·e vous priera de vous faire dépister avec un test rapide. Le test ne sera pas nécessaire si vous pouvez présenter un certificat attestant que vous avez réalisé un test négatif le jour même avant de vous rendre à l'école.

Vous avez ainsi la possibilité d'éviter de vous faire tester à l'école en cas de symptômes en présentant à l'établissement scolaire une attestation de dépistage et le résultat négatif du test de manière informelle. Dans ce cas, l'établissement scolaire se réserve le droit de tester l'élève uniquement en cas d'aggravation des symptômes au cours de la journée.

Chers élèves !

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19 à l'école, je compte sur la confiance mutuelle et sur une collaboration entre vous et toutes les personnes de l'établissement scolaire. Je suis convaincue que nous pourrons endiguer la pandémie dans les écoles et la faire reculer petit à petit, si chacun prend ses responsabilités pour soi et vis-à-vis des autres. Nous savons tous ce qu'il faut faire. Il s'agit maintenant d'appliquer ces mesures avec discernement et intelligence. Nous avons tous le même objectif : maintenir ouvertes les écoles comme lieux d'apprentissage et de rencontre.

Je vous souhaite une rentrée en bonne santé pour l'année scolaire 2022/2023.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.


Dorothee Feller